



Information – Qualité de l'eau 2025

Qualité de l'eau potable en 2025 – Commune de Missy, réseau de distribution.

Conformément à la législation et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau provient de l'association régionale ABV. Elle garantit dans la mesure du possible, par sa production, l'approvisionnement de ces membres et au besoin par des connexions de secours avec les réseaux de Morat (IB-Murten) et du Groupement régional adduction eau Crête Châtillon (GRAC).

Traitements

L'association régionale à ces propres installations de traitement. L'eau est distribuée sans traitement supplémentaire.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte plusieurs séries de prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques pour l'eau potable. Les douches accessibles au public montrent une teneur en légionnelles assez élevé, mais pas au-delà de la limite.

Paramètres physico-chimiques

Le distributeur surveille dans le cadre de son autocontrôle l'évolution de divers paramètres physico-chimiques. Aucun d'eux ne dépasse les limites autorisées pour ces campagnes de mesures. Le tableau ci-dessous indique des valeurs moyennes pour l'année.

Température min / max	8 / 19	°C
pH	7.7	
Dureté totale	14.1	°f
Chlorures	14.2	mg/l
Nitrates	6.0	mg/l
Sulfates	14.5	mg/l

na : non analysé

* valeur annoncée par le producteur de l'eau (ABV)

Calcium	46.7	mg/l
Magnésium	5.9	mg/l
Sodium	6.1	mg/l
Aluminium	*0.0997	mg/l
Arsenic	-0.0050	mg/l

Micropolluants :

Des traces de résidus de sous-produit de désinfection, médicamenteux et phytosanitaires, sont mis en évidence dans certaine analyse, mais restent largement au-dessous des limites fixées par l'autorité sanitaire.

Cas particulier du chlorothalonil : l'OSAV a, le 22 mai 2024, publié une directive qui a pour objet les valeurs maximales applicables aux métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable. Cette directive prescrit entre-autre d'informer les consommateurs des résultats d'analyse et des mesures prises.

Trois métabolites sont suivis dans l'eau distribuée, ils ont les valeurs moyennes suivantes :

R417888	<0.020	µg/l	R471811	0.232	µg/l	SYN57900	*<0.020	µg/l
---------	--------	------	---------	-------	------	----------	---------	------

L'association régionale qui nous fournit l'eau, étudie actuellement les solutions pour diminuer ces valeurs. Ces solutions sont la création d'une nouvelle station de traitement en remplacement de celle de Portalban et la modification de filière de traitement de la station de Cudrefin.

Remarques :

Néant

Informations utiles

L'information sur la qualité de l'eau de l'association régionale est disponible sur son site internet www.a-b-v.ch

En cas de questions supplémentaires, nous nous tenons à votre disposition au 026 667 20 55

En cas de problèmes, fuites ou accidents, vous pouvez vous adresser à l'administration communale ou, en dehors des heures de bureau, au municipal responsable, au 077 440 40 48.

Missy, décembre 2025